

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 365-2024, 366-2024 ET 367-2024,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 286-2021

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 365-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la réduction des marges avant en cour avant secondaire;*
- *Règlement numéro 366-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant les îlots de chaleur;*
- *Règlement numéro 367-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les revêtements prohibés.*

QUE ces règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François le 22 janvier 2025 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat;

QUE lesdits règlements sont actuellement déposés au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfgc.ca).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 13 février 2025.

La greffière,
Françoise Ruel